DES ÉCONOMIES SANS FARD, NI MASQUE !

Non à la suppression déguisée de l'activité du service maquillage.

Une décision brutale prise sans aucune concertation

LIMINAIRE DU CSE SIÈGE EXTRAORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2026

De manière totalement unilatérale, sans la moindre consultation des représentants du personnel, la direction a décidé de modifier l'organisation du service maquillage avec application immédiate.

Une réorganisation « maquillée » en simple évolution de fonctionnement, mais sans poudre aux yeux.
La réalité est toute autre : ce sont les salariés les plus fragiles, les intermittents du spectacle, qui en subissent directement les conséquences. Moins de piges pour les cachetiers, moins d'éléments variables pour les statutaires.

Cette décision, motivée par des considérations purement comptables, entraîne une réduction significative de l'activité des maquilleurs et maquilleuses, et donc de leurs revenus.

En l'annonçant du jour au lendemain, la direction place ces professionnels dans une situation extrêmement difficile, sans leur laisser le temps d'anticiper ou de compenser la perte des heures de travail supprimées.

La CFDT dénonce cette méthode inacceptable et ne comprend pas qu'une entreprise qui revendique des valeurs humaines et sociales puisse agir avec aussi peu de considération envers des salariés déjà confrontés à la précarité de leur statut.

Une dégradation annoncée de la qualité de l'antenne

A l'heure de l'UHD, de la 4K, des téléviseurs 70 pouces, difficile de comprendre une telle décision qui ne pourra pas passer inaperçue. Elle touche de plein fouet les personnels du maquillage et frappe indirectement tous ceux dont ils s'assuraient qu'ils soient mis en valeur sur nos antennes.

Les intervenants, présentateurs, chroniqueurs, vont-ils désormais devoir assurer leur maquillage, leur coiffage, avant leur passage à l'antenne ? Les invités aussi ?

Chacun sait pourtant que le maquillage télévisuel est un véritable métier, qui laisse peu de place à l'improvisation…

Les professionnels concernés maîtrisent parfaitement les contraintes techniques des plateaux, de l'éclairage, des caméras haute définition et des exigences de l'antenne.

Aucune formation n'a été proposée aux intervenants.
Aucun aménagement du temps de préparation n'a été prévu.

Rien ne permet de garantir que les conditions nécessaires au maintien du niveau de qualité attendu, seront réunies.

Comment la direction peut-elle sérieusement considérer qu'il est possible de remplacer du jour au lendemain l'expertise de professionnels reconnus par une pratique improvisée ?

Cette orientation fait peser un risque réel sur l'image et la qualité de nos productions.

Un mépris du dialogue social

Au-delà des conséquences humaines et opérationnelles, un point est particulièrement grave : les représentants du personnel n'ont fait l'objet d'aucune information, ni consultation préalable.

Une telle décision, qui modifie l'organisation du travail et a des conséquences directes sur l'emploi et les conditions de travail, ne peut être prise dans le mépris des élus qui espèrent que ce CSE extraordinaire permettra :

- L'ouverture immédiate d'un dialogue sur l'avenir du service maquillage ;
- La prise en compte des conséquences économiques pour les intermittents concernés ;
- Une évaluation sérieuse des impacts sur la qualité de l'antenne ;
- Le respect des prérogatives des représentants du personnel.

Derrière chaque émission, chaque journal et chaque intervention à l'antenne, il y a des femmes et des hommes dont le savoir-faire contribue à la qualité de notre travail collectif.

La CFDT refuse que des économies de court terme se fassent au détriment de l'emploi, de l'expertise professionnelle et de la qualité de nos programmes. Le maquillage est un métier de soin, un métier de lien, essentiel à tous.

La CFDT restera mobilisée aux côtés des salariés et continuera à défendre un dialogue social respectueux, ainsi que les compétences indispensables au bon fonctionnement de notre entreprise.